

Service de l'Information Aéronautique



E-mail: sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr Internet: https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr

AIC CAR SAM NAM A 09/23

Date de publication : 14 DEC

OBJET : FERMETURE DEFINITIVE DU BRIA DE CAYENNE FELIX EBOUE ET REPRISE PAR LA NOUVELLE ENTITE BRIA ANTILLES-GUYANE

Cette Circulaire d'Information Aéronautique s'adresse à l'ensemble des usagers au départ ou à l'arrivée des aérodromes dans la zone géographique Antilles-Guyane.

Elle vise à informer ces usagers de la fermeture du BRIA Cayenne Félix Eboué, dont les activités sont reprises par une nouvelle entité dénommée BRIA Antilles-Guyane, ainsi que des conséquences associées.

1. Introduction

Le BRIA Cayenne Félix Eboué cesse toute activité à compter du 01/01/2024 à 0000 UTC. A partir de cette date, les activités de ce service sont reprises par le BRIA Antilles-Guyane.

Le BRIA Antilles-Guyane est un service H24 constitué par le regroupement des bureaux de piste de Pointe-à-Pitre Le Raizet et de Martinique Aimé Césaire auxquels sont définitivement transférées les missions du BRIA Cayenne Félix Eboué.

2. Synthèse des changements à prendre en compte

2.1. Usagers au depart et/ou à destination des Antilles

Il n'y a pas de changement des coordonnées actuelles sauf pour ce qui concerne :

E-mail: sna-ag-bria-antilles-guyane-bf@aviation-civile.gouv.fr

2.2 Usagers au depart et/ou à destination de la Guyane

Les services d'information et d'assistance au vol sont accessibles et définis comme suit :

Téléphone : +596 596 42 25 31

E-mail: sna-ag-bria-antilles-guyane-bf@aviation-civile.gouv.fr

ANTILLES NEERLANDAISES // ASECNA // BARBADE // BRESIL // EASTERN

Zone de couverture : CARIBBEAN // FRANCE (CAR/SAM/NAM) // FRANCE METROPOLE // GUYANA

// HAITI // PORTO RICO // REPUBLIQUE DOMINICAINE // SUD EST USA //

SURINAM // VENEZUELA

Page 1/2 FR

_

¹ En cas de fermeture de l'un de ces deux bureaux, la totalité des fonctions est reprise par le bureau ouvert, avec un réacheminement automatique des communications téléphoniques et des télécopies.

2.3 Adresses des plans de vol

Les adresses particulières publiées en ENR 1.11.2.3 pour l'espace aérien et les aérodromes français de la région SAM sont modifiées comme suit :

Catégorie de vol (IFR - VFR)	Route ou aérodrome	Adresses de messages
1	2	3
VFR	De / vers : TOUT AERODROME GUYANE	SOZZZTXX
IFR	De / vers : TOUT AERODROME GUYANE	En dessous du FL 115 : SOZZZTXX Au-dessus du FL115 : SOOOZQZX
IFR	Transits FIR Cayenne	SOOOZQZX
VFR	Transits FIR Cayenne	S000ZFZX

3. Transmission des plans de vol VFR pour tous les usagers

Les dispositions générales relatives aux moyens de communication d'un FPL publiées dans la sous-section ENR 1.10.2.1.3 de l'AIP CAR SAM NAM sont complétées comme suit :

Les usagers VFR sont invités à communiquer leurs plans de vol :

- Préférentiellement, par mail adressé au BRIA Antilles-Guyane (adresse de la boite fonctionnelle BRIA Antilles-Guyane Cf. Paragraphe 2),
- Via l'outil en ligne, SOFIA -BRIEFING uniquement pour les vols au départ des aérodromes français (accessible depuis le site https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr),
- Via les plateformes / outils classiques de dépôt de PLN,
- Par téléphone, uniquement en cas d'urgence ou d'indisponibilité des autres moyens.

4. Mise à jour des sections de l'AIP CAR SAM NAM impactées par le changement

4.1 Modifications en vigueur au 22 février 2024 (cycle AIRAC 02/24)

GEN 3.1 : Services d'information aéronautique

• ENR 1.10 : Planification des vols

ENR 1.11 : Destinataires de messages PLN

Sous-sections AD 2.3/4 des aérodromes de Guyane : BRIA

4.2 Modifications encore non planifiées

D'autres modifications liées au contenu de certaines sections sont publiées ultérieurement, notamment :

GEN 3.4 : Services de télécommunication

GEN 3.6 : Recherche et sauvetage